

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 3 (1874)

Heft: 5

Rubrik: Extraits du rapport de M. Villars, instituteur à Châtel-St-Denis, sur l'importance des leçons de choses et sur la manière de les donner [suite et fin]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'intérêt supérieur de l'Etat a été le prétexte de la suppression d'un grand nombre de sociétés religieuses ; mais c'était un prétexte et non un motif réel. La religion n'est jamais un péril pour les Etats ; au contraire, elle est leur plus ferme rempart, ainsi que l'attestent tous les publicistes et les philosophes dignes de ce nom, et les gouvernements qui cherchent à saper les croyances ou les pratiques religieuses, travaillent à la ruine même de la société.



EXTRAITS

DU

RAPPORT DE M. VILLARS, INSTITUTEUR A CHATEL-ST-DENIS,

SUR L'IMPORTANCE DES LEÇONS DE CHOSSES ET SUR LA MANIÈRE DE LES DONNER.

— SUITE ET FIN —

« Puisque l'enseignement dont je parle est dit de choses, il faut nécessairement, dit M. Progin, avoir en main des choses ou des objets sur lesquels on puisse attirer l'attention des enfants, qu'on leur fera examiner, toucher, analyser. Ces objets se trouvent nombreux et variés dans la nature, mais il serait fort avantageux pour les instituteurs d'en avoir des collections à l'école, où ils seraient disposés en ordre et classés de la manière la plus judicieuse possible. Malheureusement, ces collections n'existent presque pas chez nous, et nous manquons de temps, de moyens et souvent de connaissances suffisantes pour les établir. L'instituteur serait dès lors livré au hasard pour le choix de ses sujets, si des hommes compétents dans la matière n'avaient composé quelques bons ouvrages où la substance des leçons de choses est toute préparée, où tout est disposé avec la suite et la progression nécessaires.

Au nombre de ces ouvrages il faut citer :

- 1° Plan d'études et Leçons de choses, par J. Paroz.
- 2° Manuel de l'Instituteur, par M^{me} Pape-Carpentier et Ch. Delon.

M. Progin aurait pu ajouter :

- 3° La Mère institutrice, par Tournemire.

4° Les Exercices de Style et de Composition, par Mignot, et

5° L'Éducation à l'École primaire au moyen de l'intuition et du style, par Alfred Destexhe, instituteur à Modave.

Ce dernier ouvrage, qu'on peut se procurer à la librairie Dura-ford, à Genève, au prix de fr. 2»50, est, au dire des personnes compétentes, ce qui a paru de meilleur jusqu'à ce jour comme guide pour l'enseignement de la composition. Outre l'excellence de la méthode, entièrement nouvelle et remarquable sous tous les rapports, ce livre est une application très-étendue des leçons de choses et contient une quantité considérable de sujets variés, accompagnés de principes et de modèles pour chaque genre, descriptions, narrations, lettres, etc.

On ne saurait trop en conseiller l'acquisition aux instituteurs.

Voici, en résumé, les conclusions que l'on peut tirer de ce qui précède :

1° Les leçons de choses sont en général hautement appréciées des instituteurs, leur introduction dans le champ de l'école doit être considérée comme un progrès notable.

2° L'instituteur doit se pénétrer d'une vérité importante : c'est qu'il est bien moins appelé à former des hommes d'esprit que des hommes de bon sens. Celui-ci ne se forme qu'à une condition essentielle : c'est qu'on l'accoutume de bonne heure à ne pas juger avec précipitation, à examiner toujours avant de décider. Il est donc du devoir des maîtres de faire observer aux enfants, dès les premiers degrés de l'éducation, les objets qui les entourent et de les accoutumer à analyser avec soin les impressions qu'ils en reçoivent. Les exercices sur les objets purement physiques sont très-propres à habituer les enfants à ne juger qu'après avoir examiné et à contrôler leurs impressions par l'observation et l'expérience. Ces exercices fournissent aux maîtres une occasion permanente de développer l'intelligence et les bons sentiments de leurs élèves, d'agir sur leur esprit et leur cœur, de meubler leur mémoire d'idées nettes, claires et utiles, de les habituer à rendre chaque idée, à représenter chaque objet par des expressions justes et précises, de perfectionner les organes de la parole et enfin d'exciter leur admiration et leur amour envers Celui dont l'infinie sagesse et la tendre sollicitude nous comblent chaque jour de tant de bienfaits.

3° La matière des leçons de choses, le temps et la manière de les donner pouvant varier suivant les lieux et les besoins des lo-

calités, les instituteurs ne négligeront aucune occasion de s'éclairer sur ces besoins. Ils feront tout leur possible pour procurer à leur école les collections d'objets, dessins, cartes et ouvrages d'auteurs experts dans la partie, dont les noms de quelques-uns ont été cités plus haut, cela afin de donner à leur enseignement cette variété et cette sûreté dans la marche sans lesquelles leurs efforts seraient frappés de stérilité.

NOTES D'UN INSPECTEUR D'ÉCOLE.

23 avril.

Je viens de terminer l'inspection des 13 écoles de mon arrondissement. Dans mes visites, j'ai pris quelques notes au courant du crayon à votre intention, et je vous les livre avec une entière bonne foi : vous en ferez l'usage que vous trouverez bon.

Un mot tout d'abord sur l'ordre que je suis ordinairement dans mes examens. Contrairement à ce qui se pratique généralement, je laisse parfois à l'instituteur le soin d'interroger ses propres élèves, mais, comme vous le pensez bien, je me réserve le choix des exercices ainsi que celui des matières. Il m'est ainsi facile d'apprécier la méthode du maître et d'en avoir une idée exacte. Durant ces exercices, je me tiens tranquillement à l'écart, observant en silence l'enseignement du maître, la discipline et le savoir des élèves. Mon mutisme et mon immobilité mettent les enfants à l'aise, si bien qu'ils ne tardent pas à prendre leurs habitudes journalières. C'est ainsi que je puis apprécier la discipline qui règne dans une école. A ce propos, il vous faudrait visiter l'école de H., dont le régent est sourd et myope. Dieu! quel sabbat! Les enfants parlent, s'amuse des questions de leur maître, les tournent en ridicule, se livrent à mille espiègeries, mais toujours avec assez de réserve et de mesure pour n'être pas entendus ni vus du régent. — Croyez-moi, mon cher instituteur, vos organes affaiblis par l'âge ne vous permettent plus d'enseigner. Quittez au plus tôt cette carrière, car l'indiscipline de votre école rendra tous vos efforts infructueux.

Pendant que le cours supérieur rédige quelque lettre; je m'occupe ordinairement des cours inférieurs que je congédie après un